

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement du
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27
Fax : 03 20 40 54 58

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 06 JAN 2017

Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale Projet de quartier d'habitations Massenet-Ravel à Outreau

Réf : 2016-0378

Le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) relative au quartier d'habitation "Massenet-Ravel" à Outreau, incluant l'étude d'impact prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, a fait l'objet d'un accusé de réception de l'Autorité environnementale le 28 septembre 2016.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, le dossier est considéré comme n'ayant pas fait l'objet d'observations.

La présente information sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
Le directeur adjoint,



Yann GOURIO